

Ordonnance n° 15/049 bis du 14 juillet 2015 portant nomination des Administrateurs principaux, Chefs de département à l'Agence Nationale de Renseignements, en sigle « ANR »

Le Président de la République,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 79, 81 et 221 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en son article 4 ;

Vu le Décret-loi n° 003/2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de l'Agence Nationale de Renseignements, spécialement en ses articles 5 et 6 alinéa 2 et 3 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 13/113 du 28 décembre 2013 portant nomination des Administrateurs principaux, Chefs de département à l'Agence Nationale de Renseignements, en sigle « ANR » ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;

ORDONNE

Article 1

Sont nommés aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes dont les noms ci-après :

1. Administrateur principal, Chef de département de la sécurité intérieure : Monsieur Kibelisa Ngambasui Roger ;
2. Administrateur principal, Chef du département de la sécurité extérieure : Monsieur Numbi Kalala Consul ;
3. Administrateur principal, Chef de département d'appui : Monsieur Ariaka Asango Abisay.

Article 2

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3

Le Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, et le Ministre de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 14 juillet 2015

Joseph KABILA KABANGE

Augustin Matata Ponyo Mapon

Premier ministre

Ordonnance n° 15/050 du 14 juillet 2015 portant nomination des Directeurs provinciaux et des Directeurs provinciaux adjoints au sein de l'Agence Nationale de Renseignements, en sigle « ANR »

Le Président de la République,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 2, 79, 81 et 221 ;

Vu la Loi de programmation n° 15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles Provinces ;

Vu le Décret-loi n° 003/2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de l'Agence Nationale de Renseignements, spécialement en ses articles 11, 16 et 17 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 4, 18 et 19 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères ;

Revu l'Ordonnance n° 15/001 du 09 janvier 2015 portant nomination des Directeurs et des Directeurs adjoints au sein de l'Agence Nationale de Renseignements, en sigle « ANR » ;

Vu l'urgence et la nécessité de déployer les services publics de base dans les vingt-six Provinces conformément aux dispositions de la Loi de

programmation déterminant les modalités d'installation de nouvelles Provinces ;

Sur proposition du Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;

ORDONNE

Article 1

Sont nommés aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

01. Ville de Kinshasa

Directeur provincial (REDOC) : Kakudji Kazadi Raphael

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de la Tshangu : Tuzolana Siya Jim

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé du Mont-Amba : Madame Keleku Tshibasus Gisèle

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de la Funa : Kabulo Lubaba Dieudonné

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de la Lukunga : Zekpele Mondombe

02. Province du Bas-Uélé (Buta)

Directeur provincial (REDOC) : Bofuki Ngoy Gary

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Kawe Lumu Jean

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Tshibwabwa Kamayi Felly

03. Province de l'Equateur (Mbandaka)

Directeur provincial : Mpetembe Tshitoko Joseph

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements: Pero Kumaketh Gratien

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Madame Mwaluke Kasambwe Clémence

04. Province du Haut-Lomami (Kamina)

Directeur provincial (REDOC) : Nkieri Ntangamu J.Pierre

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements: Ngoy Mwadi Henri

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique: Tofina Amisi Pascal

05. Province du Haut-Katanga (Lubumbashi)

Directeur provincial (REDOC) : Nzita Bamana Gaspard

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements: Kasongo Tshikala Skoda

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique: Ilunga Tshibangu Mik

06. Province du Haut-Uélé (Isiro)

Directeur provincial (REDOC) : Ndjango Mfunganzam Benjamin

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Tshimwang Tshombe Jean-Paul

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Makila Kamundala Valentin

07. Province de l'Ituri (Bunia)

Directeur provincial (REDOC) : Banza wa Banza Jean Marc

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Nkulu Kiluba Darius

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Madame Aganano Nkonganga Lydie

08. Province du Kasai (Tshikapa)

Directeur provincial (REDOC) : Mbalini Mbe Gola Jean

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Kalwa Kapungwe Elie

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Kidicho Bilimba Bernard

09. Province du Kasai-Oriental (Mbuji-Mayi)

Directeur provincial (REDOC) : Mweze Kirhembe Louis

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Kyomba wa Kyomba Laurent

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Fikili Mambo Camille

10. Province du Kongo Central (Matadi)

Directeur provincial (REDOC) : Lupoko Ngyemen Max

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements: Tshikut Kapend François

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Madame Mundi Mulenga Julie

11. Province du Kwango (Kenge)

Directeur provincial (REDOC) : Madame Masanzi Takubusoga Joséphine

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Mwelwa Chabala Israël

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Tabany Latiyo Charles

12. Province du Kwillu (Bandundu-Ville)

Directeur provincial (REDOC) : Kanyembo Kafweku Jacques

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Madame Monene Mopeka Christine

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Ngoie Mulemba Samson

13. Province de Lomami (Kabinda)

Directeur provincial (REDOC) : Ngadjole Musingo Rustique

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements: Lungungu Kilau Kelly

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Madame Lamine Yangama Denise

14. Province du Lualaba (Kolwezi)

Directeur provincial (REDOC) : Salumu Mwenda Bruno

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Kulewa Mutindi Joseph

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Udaga Manano Delphin

15. Province du Kasai-Central (Kananga)

Directeur provincial (REDOC) : Ntanga Sakrine Albert

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Kombozi Monginda J. François

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Kamasono Mwanza Bertin

16. Province du Mai-Ndombe (Inongo)

Directeur provincial (REDOC) : Ndakola Muhima Césaire

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Ilunga Lukusa Jean-Marie

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Otshudi Omokoko Gabriel

17. Province du Maniema (Kindu)

Directeur provincial (REDOC) : Boketshu Lokiyo Roger

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Tsongo Lambya Gilbert

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Madame Kibuni Mokoli Gertrude

18. Province de la Mongala (Lisala)

Directeur provincial (REDOC) : Mpyoi wa Mpyoi Justin

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements: Ipuka Nzamba Casimir

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Dilangu Intole Thomas

19. Province de la Nord-Kivu(Goma)

Directeur provincial (REDOC) : Tambidila Sita Bienvenu

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Nsenga Basepa Wiba

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Ntange Bokole Joseph

20. Province du Nord-Ubangi (Gbadolite)

Directeur provincial (REDOC) : Sokola Bikoko Henri

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Kambulu Mwambenu Sylvain

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Koyanyango Wabwa Ignace

21. Province du Sankuru (Lusambo)

Directeur provincial (REDOC) : Matazaba Likenge Aimé

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements: Lubo Lua Kibambe

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique: Powa Otete

22. Province du Sud-Kivu (Bukavu)

Directeur provincial (REDOC) : Moleko Mumba Antoine

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Kyungu Kyata Guylain

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Madame Kamba Waya Annie

23. Province du Sud-Ubangi (Gemena)

Directeur provincial (REDOC) : Ilunga Banza Jean Claude

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Nkohe Batetsa Philippe

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Mubiala Loma Stéphane

24. Province du Tanganyika (Kalemie)

Directeur provincial (REDOC) : Kitoko Litombo Bernard

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Muboma Dialopa Faustin

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Amuri Pyana Lubembo Gustave

25. Province de la Tshopo (Kisangani)

Directeur provincial (REDOC) : Mutalenu Mungwendje Dieudonné

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Ikoli-I-Losolo Jean Paul

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique: Madame Mununu Kimbedika Régine

26. Province de la Tshuapa (Boende)

Directeur provincial (REDOC) : Kalambayi Mazamba Joseph

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé des opérations et renseignements : Tando Massya David

Directeur provincial adjoint (REDOCA) chargé de l'administration et de la logistique : Bopolo Dambe Thomas

Article 2

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3

Le Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, et le Ministre de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 14 juillet 2015

Joseph KABILA KABANGE

Augustin Matata Ponyo Mapon

Premier ministre

Ordonnance n°15/051 du 14 juillet 2015 portant nomination des Directeurs provinciaux et des Directeurs provinciaux adjoints au sein de la Direction Générale de Migration, en sigle « DGM »

Le Président de la République,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 2, 79, 81 et 221 ;

Vu la Loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles Provinces ;

Vu le Décret-loi n° 002/2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de la Direction Générale de Migration, spécialement en ses articles 10, 11, 12 et 16 alinéa 1 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 4, 18 et 19 ;

Vu l'Ordonnance n°15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères;

Revu l'Ordonnance n° 13/060 du 12 juin 2013 portant nomination des Directeurs provinciaux et des Directeurs provinciaux adjoints au sein de la Direction Générale de Migration, en sigle « DGM » ;

Revu l'Ordonnance n° 15/002 du 09 janvier 2015 portant nomination d'un Directeur provincial au sein de la Direction Générale de Migration, en sigle « DGM »

Vu l'urgence et la nécessité de déployer les services publics de base dans les vingt-six Provinces conformément aux dispositions de la Loi de programmation déterminant les modalités d'installation de nouvelles Provinces ;

Sur proposition du Vice-premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité ;

ORDONNE

Article 1

Sont nommés Directeurs provinciaux, aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

I. Province du Bas-Uélé

1. Monsieur Kabamba Kumwimba Jérémie, Directeur provincial